

## **Revue des missions à la DGCCRF**

### **Rencontre avec Mme Gény-Stephann le 8 octobre 2018**

Suite à la réunion avec Bruno Le Maire le 4 septembre dernier, Mme Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances a reçu la Fédération des Finances CFDT, en bilatérale. Marie PIQUE participait à la délégation pour la branche CFDT CCRF et Laboratoires.

Le sujet principal de la réunion concernait les missions de la DGCCRF. Mme Gény-Stephann a, tout d'abord, rappelé l'importance de la DGCCRF et de ses missions qui sont au cœur du Ministère en matière de police économique et de protection du consommateur.

Elle a ensuite indiqué que le panel des missions était très vaste et en forte transformation, elle s'interroge sur le dosage de notre intervention sur le terrain et la possibilité de déléguer certains contrôles. Mme Gény-Stephann a donc demandé à la CFDT quelles missions pouvaient être abandonnées ou en tous cas déléguées.

En effet, Bruno Le Maire et Delphine Gény-Stephann souhaitent que la DGCCRF se recentre sur ses missions cœur de métier et qu'elle puisse continuer à exercer ses missions malgré les baisses annuelles d'effectifs (-45 en 2017 et 2018) d'où l'idée d'abandonner des missions.

Pour la CFDT, la véritable question à se poser n'est pas l'abandon de mission car si la DGCCRF en venait à ne plus exercer certaines tâches, la protection du consommateur ne serait plus assurée et cela n'est pas tolérable. Ce sera le cas pour les aires de jeux et les piscines par exemple, dès 2019.

**La CFDT propose donc de hiérarchiser les missions en fonction des besoins des consommateurs. L'idée est d'accroître les contrôles à la production, de faire évoluer le CPMM et d'effectuer davantage d'enquêtes qualitatives et moins de contrôles standardisés (type marquage des prix) et donc de faire évoluer les indicateurs de performance qui conduisent aujourd'hui à une politique du chiffre qui n'est satisfaisante pour personne et enfin de renforcer les réseaux de contrôles.**

Mme Beaumeunier qui était présente a rappelé qu'une start-up d'Etat était en cours de réflexion afin de créer une application («J'alerte la DGCCRF») qui permettrait aux consommateurs de signaler certains manquements (information sur les prix, promotion...). L'idée qui est développée est celle d'un cercle vertueux où les professionnels auraient accès aux informations et corrigeraient d'eux-mêmes les manquements. Le projet vise également à traiter de manière automatisée ces signalements pour alléger le travail des enquêteurs.

La CFDT a mis en garde contre l'effet d'aubaine que pourrait créer cette application, sur le fondement des plaintes et sur la hausse prévisible des signalements, pour certains malveillants, anonymes ou dissimulés. De plus, il faudra quand même réfléchir à l'exploitation des informations transmises pour maintenir une surveillance.

Mme Gény-Stephann a également interrogé la CFDT sur les contrôles qui devaient être effectués par la DGCCRF sur Internet.

**La CFDT a rappelé que les agents en DDPP et DDCSPP rencontraient d'énormes difficultés de connexion à Internet au quotidien, qu'ils avaient déjà beaucoup de mal à se connecter à leur messagerie par exemple, mais aussi que le ministère de l'intérieur avait mis en place pour toutes les DDI une politique de filtrage des accès Internet (PFAI) qui limitaient considérablement les contrôles Internet de la DGCCRF. Dans certaines DD(CS)PP, l'ordinateur « full Internet », seul outil pour accéder aux sites de e-commerce, tels que les voient les consommateurs, est supprimé. Mme Beaumeunier a confirmé ce problème.**

**Pour la CFDT, le ministère de l'économie et des finances doit s'investir dans les DD(CS)PP pour améliorer les moyens et les conditions de travail des agents de la DGCCRF. Si la volonté ministérielle est de renforcer les missions cœur de métier de la DGCCRF, un accompagnement budgétaire significatif est indispensable (formation, matériel, volet social ...).**

Mme la Ministre a souhaité connaître l'avis de la CFDT sur les préconisations du rapport de la commission d'enquête parlementaire consacrée à « l'affaire LACTALIS ». **La CFDT a indiqué qu'elle s'opposait fermement à la création d'une unique police sanitaire de l'alimentation rattachée à la rue de Varenne. Cette proposition est le fruit d'une importante campagne de lobbying du ministre de l'agriculture.**

**Pour la CFDT, la DGCCRF (administration centrale, services déconcentrés et SNE) a parfaitement rempli sa mission dans cette affaire et donc cette proposition est incompréhensible et vexatoire. Elle n'a aucun sens. La CFDT est informée de l'organisation d'une réunion interministérielle, le 11 octobre, pour débattre de ce sujet.**

**Enfin, la CFDT a interrogé la ministre sur le SCL et sur le niveau des effectifs dans les laboratoires. Mme Braun-Lemaire (secrétaire générale de Bercy) a répondu qu'il n'y aurait pas de baisse d'effectifs au SCL au titre du projet de loi de finances 2019 (PLF).**

\*\*\*

Au cours de la réunion, la CFDT a noté une bonne connaissance des missions de la DGCCRF par la ministre tout en observant que les leviers décisionnels ne semblent pas à la main de Bercy. L'arbitrage interministériel organisé suite à la proposition de M. Besson-Moreau d'une police de l'alimentation fait craindre l'abandon du *statu quo* dans la répartition DGAL / DGCCRF.

**Pour la CFDT, l'engagement de Bercy aux côtés des agents devrait être réaffirmé compte tenu du maintien de la DGCCRF dans les DDI.**